

Date de la convocation : 26/01/2016
Nombre de Conseillers : 19
Présents : 11/12
Votants : 14/16

Présents : Mmes Catherine DEWAILLY, Marilys MONCOUCUT (à partir de la délibération n°4), Josette RAIMON.

MM. Laurent BRIAND, Jacques CEYROLLE, Jacques GIGON, Jocelyn GUIRBAL, Jean-Claude MORISSE, Jean-James PERLADE, Jean-Luc PIPELIER, René RICHARD, Michel STRECK

Absents ayant donné Pouvoirs :

Mme Marie-Annick GUIMARD à Mme Josette RAIMON

Mme Josiane LAROCHE à M. Jacques GIGON

Mme Valérie LUSSIEZ à M. Jean-Claude MORISSE

Mme Mireille NICOLAS à Mme Marilys MONCOUCUT (à partir de la délibération n°4)

Absents excusés : M. Patrick RAMOS, Mme Patricia ROUET

Absents : M. Patrick LIMET

Secrétaire de séance : Mme Josette RAIMON

L'an deux mille seize, le deux février à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORISSE, Maire.

Délibération n°1 Modification du tableau du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du tableau du Conseil Municipal tel que modifié suite à la démission et à l'entrée d'une nouvelle conseillère municipale.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°2 – Recensement de la voirie de la Commune de Salles sur Mer – Intégration rue du Renclos des Treilles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, précise que la reprise de la voirie et des réseaux appartenant au Syndicat des Copropriétaires Les Sénioriales de Salles sur Mer correspondant à la parcelle D883 d'une superficie de 1442m², représente 216ml et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Il est précisé que tous les frais de rétrocession seront à la charge de la Commune.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°3 – Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP)

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;
- Autorise Monsieur le Maire à demander les dérogations nécessaires ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 14 voix pour.

Délibération n°4 – Eglise – Dossier de restauration – Lancement d'une campagne de mécénat populaire en partenariat avec la Fondation du Patrimoine

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Donne son accord pour déposer le dossier préalable au lancement d'une campagne de mécénat populaire avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de souscription et de financement avec la Fondation du Patrimoine
- Autorise Monsieur le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- Valide le plan de financement ci-annexé avec une participation financière de la Commune à hauteur de 1000€ ; il est précisé que si les aides obtenues étaient inférieures ou supérieures à celles prévues au plan de financement prévisionnel ci-dessus, une délibération complémentaire visant à l'abandon du projet ou à la réactualisation de la part résiduelle à la charge de la Commune serait soumise à l'assemblée délibérante.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°5 – Prestation de contrôle DECI (Défense Extérieure Incendie)

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- Décide de confier le contrôle de points de défense incendie de la Commune à la RESE, au regard des engagements de celle-ci,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Motion n°1 – Sans bois tropicaux de forêt primaire

Face à la déforestation massive des forêts tropicales et à ses conséquences sur l'environnement, les hommes et le climat, le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte une motion par laquelle la Commune de Salles sur Mer :

- renonce à utiliser du bois tropical provenant de forêt primaire pour les constructions et les aménagements extérieurs et intérieurs des bâtiments publics et pour leur mobilier, pour les mobiliers des parcs et jardins publics, places, rues...
- renonce à utiliser les essences menacées ou en voie de disparition (inscrites en annexe I, II et III de la CITEES et sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et celles qui sont indispensables aux populations autochtones (essences présentant des intérêts alimentaires, pharmaceutiques, sociaux ou culturels).
- utilisera des bois locaux, des bois français pour soutenir notre filière bois, ou des pays limitrophes, en évitant les bois du Nord, provenant de forêts primaires tempérées ou boréales, en voie de disparition. Les bois locaux permettent toutes les alternatives aux bois tropicaux.
- sera très attentive aux cahiers des charges lors des passations de marchés de bois et produits dérivés. Elle exigera des informations précises telles que noms scientifiques de genres et d'espèce et nom commercial, origine, gestion forestière durable, critères écologiques et sociaux, et vérifiera aussi que les marchés passés par les Syndicats d'Economie Mixte répondent aux mêmes critères.
- s'engage à faire prendre conscience et à informer les citoyens de la nécessité absolue de protéger les dernières forêts primaires tropicales et de faire reconnaître les droits des peuples autochtones sur leurs forêts, leur habitat et leur source de vie.

Motion adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Motion n°2 – Motion sur les travaux de réglementation du PLUi relatif au stationnement

Le Conseil Municipal de Salles sur Mer demande que soit priorisée la réalité de terrain par rapport aux théories chiffrées, et que la collectivité ne soit pas démunie de moyens réglementaires pour contenir et organiser le stationnement des véhicules.

Motion adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Questions diverses :

- RAM : sujet reporté
- Nom de rue pour le nouveau lotissement les Jardins de Plaisance : proposition validée à l'unanimité pour « Rue Florence ARTAUD »
- Interrogation sur la reprise des voiries privées par la Commune de Salles sur Mer : les Ribéroux, la rue du 19 mars, la Frénée, la Garenne.